

ALPHA COMMISSARIATS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 9 bis rue Duplex 75015 PARIS
SIRET 417 625 456 00013

Tél : 06.83.03.13.25

eric.macheras@emeraudematignon.com

COLIBRIS

Association loi 1901

18 / 20 rue Euryale Dehaynin

75019 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

D

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Convention d'assistance

Cette assistance est fournie à l'association : TERRE ET HUMANISME, siège social : mas de Beaulieu 0730 LABLACHERE ainsi qu'au FONDS DE DOTATION PIERRE RABHI, siège social : Montchamp 0730 LABLACHERE.

Cette convention a pris fin au 31 décembre 2016.

Dirigeant concerné

Monsieur Pierre RABHI qui dans le cadre de son engagement associatif et de ses actions pour l'éducation à l'environnement assure la promotion de l'association COLIBRIS, dont il est membre fondateur, ainsi que celle de ces deux autres organismes à but non lucratif dont les activités sont connexes bien que juridiquement indépendantes.

Modalités

Pour des raisons de commodité, l'association COLIBRIS héberge et prend à sa charge les coûts de, l'assistante de Pierre RABHI, ceux de son secrétariat, une partie du coût de ses relations presse ainsi que sa propre rémunération, dans les limites légales et les charges sociales s'y rapportant.

De ce fait les coûts relatifs à ces services sont répartis entre les trois entités associatives à raison de 33,33 %, pourcentage correspondant à l'estimation du temps passé par Pierre RABHI pour chacune d'entre elles.

Montant refacturé par l'association COLIBRIS sur l'exercice au titre de cette convention, à chacune des deux entités concernées :

18 647, 91 Euros.

PARIS, le 31 mars 2017

Le commissaire aux comptes,

ALPHA COMMISSARIATS


Eric MACHERAS